

CORRIGES - MODULE 4

HANDICAP-INCAPACITE-DEPENDANCE

Question 1

- un déficit musculaire prédominant en proximal (muscles des racines) avec tendance rétractile (marche en équin, marche dandinante)
- des mollets pseudo-hypertrophiques, des crampes, une allure pseudo-athlétique

Question 2

- une augmentation franche des enzymes musculaires (CPK, LDH)
- un aspect de dystrophie musculaire sur la biopsie musculaire
- l'absence de dystrophine dans le muscle et/ou une anomalie dans le gène codant pour la dystrophine

Question 3

- évaluation multidisciplinaire dans le cadre d'une consultation spécialisée
- testing musculaire, bilan articulaire (membres, rachis, risque de scoliose), bilan fonctionnel de la marche
- mesure de la capacité vitale (EFR), examen cardiaque, surveillance du poids sont des items relativement moins importants à ce stade de début
- une étude neuropsychologique est parfois nécessaire

Question 4

- une kinésithérapie régulière pour lutter contre la tendance rétractile des muscles, notamment des membres inférieurs. La balnéothérapie est un traitement d'appoint.
- des attelles mollet-planté à port nocturne pour lutter contre d'éventuelles rétractions au niveau des tendons d'Achille
- une adaptation de l'activité physique (l'effort maximal est déconseillé, de même que les sports de compétition)

Question 5

- rééducation respiratoire par la kinésithérapie
- pratique de la rééducation à l'aide d'un respirateur (Bird®) si la capacité vitale est inférieure à 50 % de la norme pour l'âge

Question 6

- consultation pluridisciplinaire à intervalles réguliers (tous les six mois environ)
- parfois en parallèle suivi par le service de soins à domicile (SESSAD).

Question 7

- une convention d'intégration permet de lui garantir des conditions de scolarisation aussi proches que possible de la norme (accessibilité, tierce personne, tiers temps pour la passation des examens, etc...)

Question 8

- prise en charge à 100 % des soins médicaux, allocation d'éducation spéciale (AES) dont l'obtention passe par la CDES. Un complément d'AES peut être obtenu puisqu'un parent a cessé son activité.
- un contrat avec les associations est souvent utile pour l'accessibilité du logement, le financement du fauteuil roulant électrique, et l'organisation de la vie quotidienne (y compris les loisirs).